

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Formation des sages-femmes : limites entre laïcité et dérives discriminatoires

A Montrouge, le 03/03/2026,

Du 19 au 22 février se sont déroulées les **Journées Nationales des Étudiant·e·s Sages-Femmes**, autour de la thématique : « Sage-femme et laïcité : soigner dans le respect ». À cette occasion, **400 étudiant·e·s sages-femmes** se sont réun·e·s pour **échanger, débattre et se former** sur cette question. La **laïcité**, pilier de la République, est aujourd'hui au cœur des débats publics. Alors qu'un congrès consacré à cette thématique ouvre un espace de réflexion sur ce principe fondamental, ANESF alerte sur des **dérives préoccupantes** au sein de la formation en maïeutique.

Si la laïcité garantit la **neutralité du service public**, elle ne saurait justifier des **pratiques discriminatoires**. Or, les témoignages recueillis révèlent une réalité inquiétante : des étudiant·e·s sages-femmes subissent, en stage, des **pressions** et des **sanctions** au nom d'une interprétation abusive de ce principe.

De nombreuses étudiant·e·s rapportent des **remarques insistantes** concernant leur tenue, notamment le **port du calot**, parfois assimilé à tort à un signe religieux. Des **ultimatums** leur sont imposés : retirer leur couvre-chef ou voir leur stage invalidé, souvent devant l'ensemble des équipes, générant des situations d'**humiliation**. Les conséquences sont réelles : **détresse psychologique**, **autocensure** dans le choix des stages, limitation des opportunités d'apprentissage, voire **abandon des études**.

Les retours de terrain soulignent également une **application inégale et arbitraire** du principe de laïcité. Certaines expressions religieuses ou culturelles semblent davantage surveillées que d'autres, créant un sentiment d'injustice et de « **laïcité sélective** ». Cette situation est d'autant plus préoccupante que les étudiant·e·s sages-femmes, dépendant de l'évaluation de leurs encadrant·e·s, disposent de peu de marge pour contester ou signaler des **comportements discriminatoires** sans craindre de répercussions sur leur parcours.

Lorsque la formation, théorique comme pratique, devient un **espace d'insécurité**, c'est l'**égalité d'accès aux professions de santé** qui est compromise. La laïcité doit demeurer un **principe protecteur**, garantissant l'égalité de traitement, et non devenir un **outil d'exclusion** ou de normalisation des identités.

Face à ces enjeux, l'ANESF demande la **non-discrimination** liée au port du calot en stage ; le respect du **port de signes religieux** dans le cadre de la formation théorique ; la mise en place de **procédures de signalement accessibles, indépendantes et effectives**, ainsi qu'un **accompagnement psychosocial** pour les étudiant·e·s victimes ; une **veille active** sur les discriminations religieuses au sein des établissements de formation et des lieux de stage.

Leïla Jamin - Porte-parole de l'ANESF | porteparole@anesf.com | 06.46.68.58.62

L'ANESF est adhérente à la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)